# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D’ECOLE du 18/11/2019

**Ecole élémentaire de Dagneux**

**Personnes présentes :**

***Pour l’école:***

MME AUBERT (Directrice et enseignante CPb)

MMES CADET (CPa), ROBIN (CP-CE1), CAHEN (CP/CE1), PERNOT (CE1 A), DESHAYES (CE2b), PIGNOLO (CM1/CM2), BALLON (CM1B), KANT (CM1A), MACE (ULIS),

MME MARCEL (RASED)

MME PHAM (AVS ULIS)

***Pour la mairie :***

MME HENRIQUES (adjointe aux affaires scolaires)

***Pour l’association de périscolaire :***

Mme BREDY (directrice de l’association « Les enfants du Val Cottey »)

***Madame la DDEN :***

MME  PERTUIZET

***Les parents délégués :***

MMES. Alexandre, Bensi, Gimenez, Moreira, Nardon, Slama, Sturtzer

MR. Mathieu

***Personnes excusées :***

Mme. VELLAY (IEN), M. SIMPLEX(Maire), Mme POTIER psychologue scolaire, Martine SOLLACARO (responsable de la B.C.D), Mmes ABEL (CPb), ALLAVOINE (CE2 A), FALCONNET (CM1A), ROUX (CE1 B) et CE 2 B), CLAIS (CM2 b) et M. ALMODOVAR (CM2a)

1. **BILAN DE RENTREE**
* Effectifs de rentrée :

Des effectifs en légère baisse par rapport à l’année dernière. (299 alors que nous avions terminé à 320) mais il y a eu des arrivées 4 depuis les vacances et d’autres sont prévues 2 en décembre et 2 en mars.

Les élèves inscrits sont répartis de la façon suivante :

2 classes de CP : 25 /23

1 CP/CE1 : 22

2 classe de CE1 : 25 / 25

2 classes de CE2 : 25 / 25 +1

2 classes de CM1 : 26+2 / 27

1classe de CM1/CM2 : 22 +2

2 classes de CM2 : 25+2 / 25+2

ULIS : 9

* Locaux rénovés :

Pour la rentrée des classes, de nouvelles classes avaient été rénovées ainsi que des sanitaires et des ateliers repeints.

Les enseignants remercient la mairie pour les efforts faits et les agents municipaux qui répondent toujours présents pour toutes nos demandes de petits travaux.

* RASED :

Le RASED est composé de trois maitresses E et une psychologue scolaire. Pour notre école Marie-Odile Marcel et Djamila Pottier.

La psychologue scolaire est intervenue de nombreuses fois et intervient également lors des EE et ESS.

Mme Marcel est intervenue dès le début d’année auprès des CP pour les aider sur le début d’année.

* Election des représentants des parents d’élèves :

Le taux de participation a été de 44.12% (210 votants sur 476 dont 5 votes « nuls »).

* Gymnase :

Un créneau supplémentaire a été demandé à le 3 CM pour l’utilisation du gymnase. Nous avons accès au gymnase 2h30 par semaine, pour passer toutes les classes c’est impossible donc la décision avait été de faire passer les classes de cycle 3 en priorité. Avant il y avait la possibilité de faire 2 créneaux horaires mais maintenant c’est trop juste en temps. (nouveaux horaires d’école)

Pour le moment, il n’y a pas de créneaux disponibles.

1. **REGLEMENT INTERIEUR :**

Un changement à noter : la scolarisation des enfants à partir de 3 ans est obligatoire ce qui implique l’assiduité scolaire + ajout interdiction d’avoir des objets connectés.

Vote pour adopter ce règlement.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | pour | contre | abstentions |
| Les enseignants : | 10 | 0 | 0 |
| La Mairie  | 1 | 0 | 0 |
| Les parents d’élèves | 9 | 0 | 0 |
| DDEN | 1 | 0 | 0 |

1. **EXERCICES INCENDIE :**

Deux exercices ont été réalisés en présence de M. Chevalier, adjoint au maire : un côté bâtiment CM1-CM2 et l’autre dans la partie bâtiment C.

Les exercices se sont déroulés dans le calme, tout s’est bien passé.

1. **PPMS :**

L’exercice PPMS confinement sera effectué la semaine prochaine.

1. **BILAN COOP :**

Le résultat de l’année fait apparaitre un solde 3 809,01 euros.

600 euros seront distribués par classe.

1. **BCD :**

Martine Sollacaro a acheté de nombreux livre sur l’écologie, le développement durable. Ce thème sera aussi travaillé dans les classes selon les niveaux.

Une illustratrice interviendra pour les classes de CE1 B CE2 A et CP/CE1 ainsi qu’un conteur pour les CP, CP/CE1 et les CE1 B grâce à la subvention de la mairie.

Le concours littéraire « Les incorruptibles » est relancé cette année, chaque classe a des exemplaires, et à la BDC, il y a également des exemplaires supplémentaires pouvant être empruntés. Les élèves lisent, écoutent ou étudient en classe une série de livres nationales et voteront en fin d’année scolaire pour celui qui leur a le plus plu.

1. **Projets de classes :**
* Musique : CP-CE1 et CE2 A : La Nature et l’Environnement. Une présentation des chants appris par les CP et CE1 se fera le 30 janvier à la salle des Bâtonnes.
Pour les autres classes, Irène Legallais interviendra à partir du mois de février.
* Natation : Les CE1 et CP/CE1 profitent d’une dizaine de séances à la piscine de Lilo. Ce sera autour des CM1 à partir du mois de janvier.

Les enseignants remercient la Mairie qui finance les transports et les entrées, ainsi que les parents agréés qui accompagnent les classes.

* Conformément aux textes, c’est une classe de C2 et 1 classe de C3 qui bénéficient des séances de natation.
* Escalade : Il y a eu une formation pour passer l’agrément le 18 novembre. Certaines classes auront donc des séances d’escalades : les CP, CE2 B, Cm1B et CM1/CM2. Les enseignants remercient les nombreux parents qui peuvent se libérer pour accompagner les classes.
* CROSS : Le cross prévu initialement le 15 novembre a été reporté au vendredi 22 novembre si la météo le permet.

Le sou des écoles proposera un goûter à l’arrivée. De nombreux parents nous aideront à encadrer cette activité et nous les remercions par avance.

* La fête des 100 jours d’école : Ce sera le lundi 6 avril 2020. Différentes activités seront proposées ce jour-là dans les classes.
* Sainte-Croix : Les CP partiront 2 jours au domaine Léo Lagrange les 28 et 29 mai autour du thème de la forêt.

Les CM2 partiront au mois de mai pour un séjour sportif autour d’olympiades (tir à l’arc, orientation…)

* Ecole et cinéma : Les classes de CE1A, CE2b, CM1, CM1/CM2 et CM2 participent au projet « Ecole et cinéma ».

Les élèves assisteront à trois projections dans l’année et les enseignants mèneront des activités en classe autour du film. Les enseignants sont formés pour chacun des films. La première séance aura lieu la semaine prochaine le 26 et le 29 novembre selon les classes.

* Puberté : intervention de l’infirmière scolaire pour les cm2
* Permis internet : intervention de la gendarmerie
* Citoyenneté : intervention de l’association ADAMA 01 (anciens maires de France)
* Visite du collège
* 12 juin : commémoration des victimes de la fusillade à Dagneux 2nde guerre mondiale
* La classe de CP/CE1, CE1 B et CE2 A iront à Pont de Vaux à la « Maison de l’eau » pour des activités autour de la Nature.
* Verrières en Forez : Les CE1 A, les CE2 B, les CM1, les CM1/CM2 aimeraient partir 3 jours en Haute-Loire. Il s’agirait d’une classe transplantée autour du thème « jardin et environnement » - dates prévues 3-4-5/06 (cycle3) et 10-11-12/06 (cycle 2)
* Apprendre à porter secours : Intervention de l’infirmière scolaire pour les CM1 (sécuriser l’environnement, alerter et quelques gestes de premiers secours)
* Tri sélectif : intervention de M. Meunier de la 3CM.
* Permis piéton : Les classes de CE2 passeront le permis piéton.

Certains projets sont plus coûteux et différentes actions seront proposées au cours de l’année pour aider au financement. Une participation sera demandée auprès de la mairie et du sou des écoles.

1. **Questions des parents d’élèves :**

**- Est-il possible de prévoir une pièce fraîche dans l’école pour abriter les enfants en cas de fortes chaleurs ? Quelles sont les solutions envisagées à court terme ? Climatisation ?**

Mme Henriques précise qu’il n’y aura pas de travaux cette année, le budget ayant été clôturé en début d’année.

La demande sera faite lors de la préparation du nouveau budget pour installer la climatisation dans les salles de motricité. L’installation globale ne sera pas soutenue car n’est pas préconisée, l’école étant fermée pendant les plus fortes périodes de chaleur. Ces installations sont de plus très couteuses.

Une demande de subvention a été faite pour une plantation d’arbres dans la cour pour éviter que le soleil ne tape trop sur les classes.

Une réflexion est menée pour les classes de l’étage du bâtiment C (films anti-UV sont inefficaces– autres pistes évoquées : des systèmes de rideaux, ventilateurs).

 **- Quelles sont les solutions mises en place ou envisagées sur le sujet du Harcèlement, pour faire suite notamment à la situation grave qui a été signalée ce début d’année, et afin d’éviter que de telles situations se répètent ?**

* **A-t-il été réalisé ou envisagé des actions d’information et de prévention lors de la journée du Harcèlement ? (le 7/11 cette année)**
* **Quel budget peut être mis en œuvre sur cette thématique pour faire appel à un accompagnement extérieur ?**

Il y a un protocole à suivre pour traiter les cas de harcèlement.

Nous avons la possibilité de faire intervenir la psychologue scolaire pour aider l’élève victime mais aussi pour aider les coupables à se sortir de cette situation.

Dans le cadre de l’éducation civique et morale, en classe les enseignants traitent le sujet.

Ceci peut être fait ou non dans le cadre de la journée contre le harcèlement scolaire mais ne peut se faire correctement et pleinement sur une seule journée. Il est précisé que chaque enseignant est libre d’utiliser dans sa classe les supports qu’il souhaite (court-métrage, littérature jeunesse, situation vécue…)

Les enseignants peuvent également faire appel à un enseignant référent « climat scolaire » mis à leur disposition par la circonscription qui travaille sur la notion de climat scolaire. Pour notre école, il interviendra en tant que « personne ressource» en ayant un œil extérieur, en proposant des ressources à ceux qui le souhaitent mais nous allons surtout travailler avec lui de façon global sur le climat scolaire et pas uniquement sur le harcèlement. Il interviendra également lors des conseils d’élèves.

A l’école, nous travaillons en amont sur la communication non violente (messages claires, réunion de classe où les élèves trouvent un espace de parole) ce qui permet de désamorcer certaines situations ou de les faire immerger.

L’équipe enseignante réfléchit également à préparer les délégués de classe dans le cadre du conseil d’élèves au harcèlement et à devenir des élèves référents.

Les parents d’élèves demandent si l’équipe enseignante peut communiquer auprès des parents pour informer les parents que les enseignants travaillent sur le harcèlement et que différentes actions sont menées dans les classes.

Les parents d’élèves soulignent qu’il leur semble que les parents ne sont pas informés sur la détection des cas de harcèlement.

L’équipe enseignante propose de voir si une réunion d’information pourrait être organisée en collaboration avec l’association des parents d’élèves pour les parents sur le thème du harcèlement.

Les parents d’élèves réitèrent leur demande d’organiser une journée spécifique et d’organiser un plan d’action commun à la communauté éducative.

* **Qu'en est-il de la sécurité dans la cour d’école ? Comment assurer une surveillance de la cour plus efficace lors des récréations ?**
* **Si la surveillance physique par les enseignants n’est pas suffisante, est-il possible de mettre en place des caméras ?**

La surveillance dans la cour s’effectue par l’ensemble des enseignants répartis en 4 pôles, ce qui n’est pas le cas dans toutes les écoles. Nous sommes systématiquement « de surveillance » Avant, il n’y avait que 2 enseignants de service, maintenant nous sommes 6. Nous ne pouvons effectivement pas tout voir (les élèves savent très bien faire les bêtises derrière le dos des enseignants) mais surtout nous ne pouvons pas entendre ce qu’il se dit entre les enfants. Or, nous savons que le harcèlement ou la violence ne se limitent pas aux coups, les paroles peuvent faire très mal…Nous pensons qu’il est essentiel de protéger les enfants en leur donnant les moyens de s’exprimer (sur des situations tel que le harcèlement), d’oser dire non ou stop, de se défendre verbalement de façon non violente. L’information est très importante, la médiation aussi. Ce n’est pas la vidéosurveillance qui va résoudre les problèmes de violence mais bien la pédagogie et l’accompagnement en ce sens de toutes les familles. De plus la CNIL demande aux établissements de retirer les caméras. Il est possible de filmer les abords de l’école mais pas la cour de récréation.

* **Quelles actions conjointes sont possibles avec le périscolaire ?**

La surveillance rapprochée des élèves concernés est déjà organisée. Un travail sur la même démarche (écoute, discussion entre élèves, résolution des conflits...) est à construire.

Les enfants du Val Cottey sont sur la création d’une salle des émotions, mise en place d’outils qui permettra aux enfants de s’exprimer et qui s’inscrit en prolongement des actions menées à l’école.

* **Quelles sont les actions possibles à l’encontre des « harceleurs » ? Signalement auprès des assistantes sociales par exemple ?**

Les signalements auprès des assistantes sociales ne sont font pas ce cette manière ni pour ce motif. Lorsque nous sommes préoccupés par la situation d’un élève nous faisons remonter par le biais d’une information préoccupante auprès d’un service pour la protection des élèves à l’Inspection Académique. C’est ensuite cette cellule qui prend la décision d’interpeller les assistantes sociales de secteur.

Pour les cas de harcèlement, il existe un protocole mis en place pour traiter ce problème. Nous recevons les élèves concernés et les familles. Un travail en direct avec les familles est quelquefois suffisant.

Les parents d’élèves demandent si le numéro national est utilisé par les enseignants et s’il est communiqué aux parents. L’équipe enseignante précise qu’à son niveau elle n’utilise que le protocole et que nous communiquons aux parents les coordonnées de la psychologue scolaire.

* **Peut-on envisager de faire intervenir la gendarmerie dans les classes pour sensibiliser les enfants ? il existe des cellules spécialisées dans les gendarmeries.**

La gendarmerie peut effectivement intervenir dans les classes si les enseignants le désirent. Ils interviennent chez les CM2 pour le permis internet où il y a un volet sur le cyber harcèlement. C’est un choix pédagogique.

* **Est-il possible, d’ores et déjà, de prévoir un événement annuel pour la rentrée scolaire 2020 – 2021 dans le cadre de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire ?**

Nous n’allons pas nous engagés sur un projet incluant toute l’école sur une journée bien précise. En revanche, tous les élèves ont ou vont aborder le sujet en classe. Certains collègues « profitent » de cette journée pour aborder le sujet, d’autres en ont déjà parlé (si le cas s’est présenté dans la classe par exemple…) ou en parleront plus tard. Ce n’est pas parce qu’on n’en parle pas toute la journée ce jour-là que le sujet n’est pas traité. Il vaut mieux, pour que les élèves intègrent bien le sujet que celui-ci soit traité sur plusieurs jours.

* **Le policier municipal pourrait-il faire traverser les enfants aux horaires d’école ?**

Un nouveau policier municipal a été embauché. Il est seul et doit gérer également les entrées / sorties du collège. Des arrêtés ont été pris sur le stationnement « dépose-minute » pour sanctionner les contrevenants.

Un marquage est en cours de réflexion pour permettre aux élèves de traverser jusqu’à l’ilot.

Les parents soulignent qu’avec l’absence de feu, c’est relativement compliqué pour les enfants de traverser. Une réflexion est menée par la Mairie pour sécuriser les passages piétons (notamment pour l’éclairage).

* **Serait-il possible d’avoir un Agent de Surveillance de la Voie Publique ?**

Ce n’est pas pour le moment à l’ordre du jour. Par contre, l’ASVP suggère la mise en place d’un papi/mamie trafic. Ce serait un bénévole pour aider à traverser les enfants (devant le Crédit Mutuel).

* **Quelles sont les conséquences budgétaires pour l’école publique de Dagneux, de la loi Blanquer sur l’obligation de scolarisation à partir de 3 ans ?**

La loi touche le budget « affaires scolaires » qui est partagé en 3 parties (école élémentaire, école maternelle, Enfants du Val Cottey). La répercussion pour l’école élémentaire n’est pas trop significative à ce jour mais il va falloir à terme trouver le budget pour l’école maternelle.

La législation précédente imposait déjà à la Mairie de verser l’équivalent du coût de fonctionnement d’un élève pour les élèves d’élémentaire de sa commune qui étaient scolarisés dans le privé.

Avec la nouvelle loi, la Mairie doit faire la même chose avec les enfants de la maternelle. Pour information, la Mairie devra verser 27 000 euros supplémentaires à l’école de Saint Louis.

* **Les parents d’élèves se posent la question de savoir pourquoi l’association du Val Cottey n’est pas invitée au conseil de l’école élémentaire, alors qu’elle l’est au conseil d’école pour la maternelle et souhaiteraient demander que ce soit le cas à partir de ce conseil.**

Les enfants du Val Cottey sont invités au premier conseil d’école pour prendre connaissance des divers projets puis aux suivants s’il y a des questions qui les concernent.

**Date du prochain conseil : mardi 18 février 18h00**

**Le conseil d’école est clôturé à 20h30.**